

# Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

## Déclaration du groupe des entreprises

Même s'il est qualifié de 3<sup>e</sup> génération et qu'à ce titre il concerne des sujets allant au-delà des seuls aspects commerciaux, le PTCl a avant tout pour objectif de régir les relations commerciales entre l'Europe et les États-Unis. Il en résulte que les entreprises sont directement concernées par ces négociations.

Leur voix doit donc être mieux entendue. Le groupe des entreprises estime que ce traité est une opportunité pour nos entreprises. Nous sommes en faveur d'un accord ambitieux, à condition qu'il soit équilibré, fondé sur le principe de réciprocité, et permette de parvenir à des règles du jeu équitables entre ces deux espaces économiques.

Même si cela transparait dans le focus PME, nous regrettons que le texte n'ait pas un ton plus offensif, permettant de mettre l'accent sur les opportunités d'un tel accord et pas seulement sur des aspects négatifs. D'ailleurs, la saisine gouvernementale demandait que l'on puisse identifier les bénéfices nets attendus de l'accord entre l'UE et les États-Unis. Ceci n'apparait pas clairement dans le texte.

Si, à notre sens la tonalité du texte aurait pu être différente, nous nous retrouvons dans plusieurs propositions à l'image de celle qui concerne l'importance de réaliser des études d'impact précises ou encore de garantir une meilleure transparence.

Nous sommes toutefois beaucoup plus réservés sur plusieurs préconisations du CESE.

- Nous sommes tout d'abord opposés à l'exclusion de ces négociations de pans entiers d'activités tels que la santé par exemple. Si nous pouvons consentir que le CESE fasse une telle demande en ce qui concerne les systèmes de protection sociale, il serait extrêmement préjudiciable que l'ensemble des domaines de la santé soient exclus. Nous avons en France des chercheurs et des entreprises leaders dans leurs domaines. Il serait incompréhensible que la valorisation de leurs travaux et produits ne puissent pas bénéficier des éventuelles avancées obtenues par le PTCl. Il en est d'ailleurs de même du secteur de la défense.

- Le groupe des entreprises est également réticent à ce que lors d'une expropriation par exemple, le CESE demande un plafonnement des indemnités à hauteur des investissements initiaux. Ces derniers ont pu prendre de la valeur. Cette indemnité doit donc être en lien avec le préjudice réellement subi.

Vous le comprenez donc, il est difficile pour le groupe des entreprises d'accepter l'ensemble des préconisations de l'avis en l'état. Nous proposons donc à l'assemblée trois amendements qui permettraient de rendre le texte plus conforme à l'objet de la saisine gouvernementale qui, comme l'a souvent dit notre rapporteur, ne porte pas sur l'opportunité ou non du traité mais sur l'analyse de points précis tels que la transparence, la convergence réglementaire ou encore le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

Nous avons bien conscience que rassembler les points de vues d'organisations ayant des positions radicalement opposées sur le texte est compliqué. Le rapporteur a d'ailleurs su être à l'écoute de chacun et nous pouvons l'en remercier. Il a également dû faire face à des délais contraints, une saisine à cheval sur deux mandatures et l'installation de nouveaux conseillers.

Toutefois, notre vote dépendra du devenir de ces amendements.